

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale sise au 8, Montée Monseigneur-Martel le lundi 6 juin 2022 à compter de 19h et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Tel que requis par l'article 153 du *Code municipal du Québec*, un avis de convocation a été notifié de façon électronique à tous les membres du conseil soit :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Sont présent-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Est aussi présente :

Madame Éline Déry, directrice générale

1. Ouverture de la séance

Mot de bienvenue

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h03.

2. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du rapport du Comité des ressources humaines

- 4- Poste de contremaître municipal - Embauche
- 5- Poste de responsable – Entretien équipement et infrastructures – B.GC.P. - Embauche
- 6- Travaux routiers
- 7- Questions du public
- 8- Clôture de la séance

2022-06-117 - Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Madame la conseillère Guylaine La Salle, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

Madame la conseillère Guylaine La Salle déclare un conflit d'intérêt et elle se retire de la table du conseil pour les délibérations des points # 3 et 4.

3. Adoption du rapport du Comité des ressources humaines

Le rapport du Comité des ressources humaines est déposé. Monsieur le conseiller Aurel Paquette fait part de la recommandation et du choix du candidat pour le poste de contremaître.

2022-06-118 – Adoption du rapport du Comité des ressources humaines

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu d'adopter le rapport du Comité des ressources humaines.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers votant

4. Poste de contremaître - Embauche

2022-06-119 – Poste de contremaître - Embauche

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu d'adopter la recommandation du Comité des ressources humaines et de procéder à l'embauche de Monsieur Sylvain Tremblay pour le poste de contremaître du service de la voirie et des travaux publics à un salaire horaire de 23,18 \$ à raison de 40 heures par semaine. Cette embauche est conditionnelle à une période de probation de 6 mois.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers votant

Madame la conseillère Guylaine La Salle s'est abstenue de voter sur les résolutions des points # 3 et # 4. Elle revient à la table du conseil pour les délibérations suivantes.

5. Poste de responsable – Entretien et infrastructures – B.GC.P. - Embauche

2022-06-120 – Poste de responsable – Entretien équipement et infrastructures – B.GC.P. - Embauche

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu d'entériner la recommandation du comité inter-municipal des incendies et d'embaucher M. Maurice Cameron à titre de personne responsable de l'entretien régulier des équipements et infrastructures incendie du SSI de B.GC.P. M. Cameroun travaillera à un taux horaire de \$20,00, et ce, jusqu'à un maximum de 8 heures par semaine pour la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet. Les tâches de M. Cameron, ainsi que les formulaires à utiliser, seront préparés par le chef du SSI de B.GC.P., M. Shawn Bowie, et, ceux-ci seront remis à l'employé dès son entrée en fonction.

Il est, de plus, résolu que le contrat de travail sera contresigné par la direction générale et le maire pour la municipalité L'Île-du-Grand-Calumet.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

6. Travaux routiers

Deux soumissions ont été reçues pour ce projet. L'une est de Excavation Michael Derouin 9376712 Canada Inc. au montant de 17 670,00 \$ plus les taxes applicables, et, l'autre est des Entreprises Brian Stanton Ltée au montant de 19 800,00 \$ plus les taxes applicables.

2022-06-121 – Travaux routiers - Changement de ponceau – Chemin De La Montagne

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Excavation Michael Derouin 9376712 Canada Inc. au montant de 17 670,00 \$ plus les taxes applicables afin d'effectuer un changement de ponceau sur le chemin de La Montagne. Les fonds pour payer ces travaux sont puisés à même le poste budgétaire Ponceau.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

2022-06-122 – Travaux routiers - Réparations de chaussée – Chemin Dunraven

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu de mandater la direction générale de mesurer la longueur des travaux requis afin d'obtenir un coût pour effectuer les réparations des bris de chaussée sur le chemin Dunraven.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

7. Période de questions

La période de question débute à 19h13 et elle se termine à 19h16.

8. Clôture de la séance

2022-06-123 – Clôture de la séance

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Madame la conseillère Guylaine La Salle, il est résolu de clore la présente séance à 19h16.

Je, Jean-Louis Corriveau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Louis Corriveau, maire

Élaine Déry, directrice générale